

FEUX DE RECOLTE - QUE FAIRE EN CAS D'INCENDIE

FEUX DE RÉCOLTE
QUE FAIRE EN CAS D'INCENDIE

112
18

VIGILANCE VERTE VIGILANCE ORANGE VIGILANCE ROUGE

QUE FAIRE EN CAS D'INCENDIE

- Composer le 18 ou le 112 en cas de départ de feu.
Indiquer précisément le lieu de l'incendie, et où vous vous trouvez.
- En attendant les secours, actionnez les moyens à votre disposition pour limiter le sinistre.
NE PAS METTRE EN DANGER VOS PROPRIÉTÉS.
- Accueillir ou faire accéder les secours depuis la route principale et leur indiquer les itinéraires d'accès au terrain.
- En l'arrivée des secours professionnels, présentez-vous afin de déterminer les priorités et la stratégie d'attaque du feu.
- Respectez les distances de sécurité entre intervenants dans des conditions d'effluves avec visibilité réduite ! Minimum 10 mètres.
- Ne vous exposez pas dans la zone sous le vent.
- Attendez à ne pas propager le feu d'une zone à une autre. Lors du travail avec les secours professionnels, ne pas traverser une zone brûlée.

Logos: Mairie de... (partiellement visible), Mairie de... (partiellement visible), Mairie de... (partiellement visible), Mairie de... (partiellement visible), Mairie de... (partiellement visible).

Documents

[FEUX DE RECOLTE - QUE FAIRE EN CAS D'INCENDIE](#)